

Cherveix-Cubas

en Périgord

Dimanche 16 mai 2010



organisés par le CACC

1^{er} Pit'Aïga

39 km

Bike & Run - 3km5
 Canoë - 7km5
 Trail - 8km
 Tir
 VTT - 17km
 CO - 3km

et ... une épreuve surprise !



8^{ème} Grand'Aïga

60 km

inscrit au Challenge
 départemental
 des Raids Nature 2010

Bike & Run - 3km5
 Canoë - 7km5
 Trail - 10km
 CO - 3km
 Tir
 VTT - 25km
 CO VTT - 10km

et ... une épreuve surprise !

Briefing à 8h45 au stade de rugby
 Départ à 9h00
 épreuve limitée à 50 équipes
 renseignements au 05.53.51.54.98
 ou au 06.74.36.49.70



60 km

8^{ème} Raid

Grand'Aïga

1^{er} Raid

Pit'Aïga 39 km



Si vous n'aimez,
 ni la boue,

ni l'eau,

ni le noir,

ni l'acrobatie,

alors,
 abstenez-vous

16 mai 2010
 Cherveix-Cubas
 en Périgord

Le Raid
 des fêlés

Article 1 : MODALITÉS GÉNÉRALES

Le Club Athlétique de Cherveix-Cubas organise la 8^{ème} édition du Raid "Grand'Aïga" et la 1^{ère} édition du Raid "Pit'Aïga" à Cherveix-Cubas, Dordogne (24), le dimanche 16 mai 2010. Cette aventure sportive est ouverte à tout sportif de plus de 18 ans, selon les critères d'inscription.

Article 2 : LE CONCEPT

2 coéquipiers, participent ce jour-là aux épreuves enchaînées de bike and run, canoë, trail, VTT, tir, et course d'orientation, pédestre, et VTT (sur le 60 km). Les équipes seront seules contre la nature. L'objectif de ce raid est de faire découvrir le Périgord Noir et le Périgord Vert du Nord-Est de la Dordogne, de développer l'esprit d'équipe et d'initiative, au travers d'activités de pleine nature.

Le raid Grand'Aïga consiste en un parcours balisé de 60 km environ, à couvrir en autonomie complète sans assistance.

Le raid Petit'Aïga consiste en un parcours balisé de 39 km environ, à couvrir en autonomie complète sans assistance.

Article 3 : LES ÉQUIPES

Chaque équipe comprend 2 coéquipiers majeurs. Le nombre d'équipes est limité à 50.

Elles peuvent être mixtes ou non. Elles devront désigner un capitaine et sont tenues de se présenter au complet au départ, aux points de contrôle et à l'arrivée. Aucun changement dans la composition des équipes ne sera possible après le début du raid. Chaque participant devra garder avec lui le matériel fourni et l'équipement imposé.

Article 4 : LES ÉPREUVES

Le raid se déroulera sur la journée en 7 épreuves sur le "Grand'Aïga" et 6 sur le "Pit'Aïga". Plus une épreuve surprise.

Accueil des concurrents et remise des dossards, à partir de 7 h 45 au stade de rugby (D 704).

Heure limite de présentation : 8 h 30. Briefing à 8 h 45.

Départ à 9 h. Un seul départ groupé pour le "Grand'Aïga" et le "Pit'Aïga".

- Bike & Run : 3,5 km - dénivelé cumulé : 70m - Point de contrôle (PC) - Ravitaillement en eau (Eau).

- Canoë : 7,5 km - (PC), (Eau).

Raid Court 39 km

- Trail : 8 km - 190 m de dénivelé cumulé - (PC), (Eau).

- Tir à la carabine à air comprimé : debout sans appui - un seul tireur par équipe - 5 balles, 2 minutes de bonus par cible touchée - Durée du tir : 1 mn 30 s - (PC).

- VTT : 17 km - 520 m de dénivelé cumulé - (PC), (Eau).

- Course d'Orientation : 3 km et 9 balises - Chaque balise non poinçonnée entraîne une pénalité de 8 minutes, décomptée au temps total. Les concurrents doivent avoir poinçonné au moins 7 balises, sous peine d'élimination.

Raid Long 60 km

- Trail : 10 km - 280 m de dénivelé cumulé - (PC), (Eau).

- Tir à la carabine à air comprimé : debout sans appui - un seul tireur par équipe - 5 balles, 2 minutes de bonus par cible touchée - Durée du tir : 1 mn 30 s - (PC).

- VTT : 24 km - 785 m de dénivelé cumulé - (PC), (Eau).

- Course d'Orientation : 3 km et 10 balises - Chaque balise non poinçonnée entraîne une pénalité de 8 minutes, décomptée au temps total. Les concurrents doivent avoir poinçonné au moins 8 balises, sous peine d'élimination.

- CO VTT : 10 km et 6 balises - Chaque balise non poinçonnée entraîne une pénalité de 8 minutes, décomptée au temps total. Les concurrents doivent avoir poinçonné au moins 4 balises, sous peine d'élimination.

- L'épreuve surprise sera placée sur le parcours du Raid.

Article 5 : DROITS D'ENGAGEMENTS, INSCRIPTION ET PIÈCES À FOURNIR

Au bulletin d'inscription dûment complété, s'ajoutent :

- les droits d'engagement fixés à 60 € par équipe (chèque à l'ordre du C.A.C.C.),

- une attestation de natation (50 m) pour tous,

- pour les licenciés, la photocopie de la licence en cours,

RÈGLEMENT

- pour les non licenciés, un certificat médical de moins de 3 mois, précisant l'aptitude aux épreuves sportives enchaînées (voir modèle),

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'inscription, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Les droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers.

Cette assurance prendra effet au moment du départ et cessera à la fin de l'épreuve ou à partir d'un abandon. Aussi, nous vous conseillons vivement de souscrire une police d'assurance individuelle.

- Le balisage et le prêt du matériel sportif.

- Le ravitaillement en eau.

- L'assistance médicale.

- Les récompenses.

- Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation.

Il ne saurait en aucun cas remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Article 6 : ÉQUIPES

- Chaque équipe sera composée de 2 coéquipiers dont un capitaine.

L'équipe devra se trouver au complet tout au long de l'épreuve. L'abandon d'un des membres de l'équipe entraînera la mise hors course.

- L'équipe qui réalisera le meilleur temps remportera l'épreuve, compte tenu des pénalités et des bonus prévus par le présent règlement.

- Toute équipe qui se présentera au départ du VTT après 13 h, sera mise hors course.

Article 7 : NUMÉROS

L'organisateur fournira aux concurrents des numéros qui devront être visibles en permanence et qui pourront comporter de la publicité. Les numéros seront attribués dans l'ordre des inscriptions.

Article 8 : CATÉGORIES ET CLASSEMENT

Pour chaque Raid, un seul classement sera effectué (hommes - femmes et mixtes).

Article 9 : NIVEAU REQUIS

Bonne condition physique et polyvalence conseillée - (voir article 5 - certificat médical pour les non licenciés).

Article 10 : SPÉCIFICITÉ TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE

- Le départ des concurrents est donné en ligne.

- Les points de contrôle seront indiqués clairement lors du briefing précédant l'épreuve et sur les cartes affichées avant le départ de l'épreuve.

- Les équipiers doivent impérativement rester associés, dossards visibles pendant toute la durée de l'épreuve. Toute dissociation constatée (hormis l'épreuve de bike and run) est pénalisée.

- Pour l'épreuve de bike and run (course à pied / VTT alternés), le portage constaté entraîne l'élimination de l'équipe qui ne pourra plus prétendre à l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

- Tout concurrent abandonnant la course, quel qu'en soit le motif, entraîne automatiquement l'abandon de son équipe.

- Toute équipe désirant abandonner la course doit avertir ou faire avertir par une autre équipe (en cas d'impossibilité physique), le point de contrôle le plus proche. En aucun cas, ils ne doivent quitter le sentier balisé.

- Tout changement d'équipier après le départ est interdit.

Article 11 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- 1 VTT par concurrent,

- casque et trousse complète de réparation (chambre à air, dérivation de chaîne, pompe, câble de frein, jeu de clés ...),

- au moins un sac à dos par équipe,

- une lampe frontale,

- un sifflet,

- une pharmacie de premiers secours.

Le matériel obligatoire sera vérifié lors de la remise des dossards.

Article 12 : MATÉRIEL RECOMMANDÉ

Chaussures de trail, vêtement technique, vêtement de pluie, camel back ou gourde, cuissard, gants VTT et boussole.

Article 13 : RAVITAILLEMENT

Prévoir et transporter son ravitaillement pour la totalité de l'épreuve.

L'organisation prévoit des points d'eau à chaque contrôle.

Article 14 : RÈGLES ET PÉNALITÉS

Pour être classée, une équipe doit avoir pointé à chaque point de contrôle, dans les temps impartis. Les concurrents n'auront recours à aucune assistance extérieure en dehors de celle fournie par l'organisation. Une équipe sera classée selon le temps réalisé par le dernier coéquipier. 15 minutes de pénalité seront appliquées à l'équipe constatée dissociée la 1^{ère} fois (plus de 5 minutes entre les 2 équipiers). En cas de récurrence, l'organisation procédera au déclassement de l'équipe, lors du constat, ou à la fin de l'épreuve. Pour tout manquement à un point du règlement, l'organisation pourra appliquer entre 15 minutes et 1 h de pénalité. L'équipe médicale présente sur le raid est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Article 15 : DISQUALIFICATIONS ET RÉCLAMATIONS

Il y aura disqualification (avant, pendant ou après l'épreuve) :

- pour un équipement obligatoire manquant,

- pour non présentation à un contrôle,

- pour une aide extérieure,

- pour absence de dossard,

- pour non assistance à un concurrent en difficulté,

- pour insulte ou menace proférée à l'encontre des membres de l'organisation,

- pour refus de se faire examiner par le médecin présent sur le raid,

- pour pollution ou dégradation de l'environnement,

- pour portage durant l'épreuve de bike and run.

* Les réclamations seront reçues par écrit dans les 15 minutes suivant l'arrivée.

Article 16 : COUVERTURE PHOTOS, VIDÉOS, TV, DROITS

Les concurrents accordent sans réserve à l'organisation ou à toute société mandatée par l'organisation, le droit de disposer de leur image à des fins publicitaires ou non, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

Article 17 : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront closes le 13 mai.

Aucun remboursement pour annulation ne sera effectué au-delà de cette date, quel que soit le motif invoqué. Avant cette limite, le remboursement effectué seulement sur demande écrite expresse et datée, sera minoré de 15 € pour frais de dossier et charges diverses, (le cachet de La Poste faisant foi).

Article 18 : MODIFICATION DU PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et le parcours sans préavis. Dans ce cas, une information sera donnée pendant le briefing avant la course.

Article 19 : Challenge départemental des Raids Multi Sports Nature

Le Raid "Grand'Aïga" (60 km) participe en 2010 au Challenge départemental des Raids Multi Sports Nature.